

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 6 (1930-1931)

Heft: 11

Rubrik: Billet du jour!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nouvelle carabine. Il faut croire que cette éventualité a déjà été envisagée dans les milieux intéressés puisque les chiffres concernant la fourniture de nouveaux fusils ont subi ces derniers temps une sensible réduction. Le budget concernant la fourniture de matériel de guerre pour 1931, adopté par les Chambres, prévoit encore un montant de deux millions de francs pour l'achat de fusils.

L'armée rouge.

L'armée a été complètement réorganisée, agrandie et disciplinée. On l'instruit ouvertement en vue d'imposer à l'étranger la dictature du prolétariat. D'après l'Annuaire militaire de la S. d. N., le service obligatoire a remplacé le volontariat ; l'armée permanente a été doublée d'une immense armée de milices. A elles deux, elles donnent une instruction militaire complète à 900,000 recrues par année. L'armée rouge forme maintenant une masse organisée de plus de 600 bataillons et 500 escadrons avec l'artillerie correspondante. Sa formidable cavalerie est capable à elle seule de submerger rapidement les pays voisins pour y appuyer un commencement de révolution. Toute la jeunesse russe suit des cours militaires préparatoires, les femmes même sont admises au service armé. La société «Osoaviachim» compte trois à quatre millions de membres et donne à l'armée des tanks et des avions.

Aucun pays du monde n'est militarisé à ce point. Dans quel but ?

La réponse, souvent confirmée, a été donnée par Hykoff, successeur de Lénine, qui déclarait le 4 novembre 1925 : «Note armée rouge est l'avant-garde du Komintern et lorsque le moment sera venu, sur un signe de lui, elle commencera sa grande marche victorieuse qui fera époque dans l'histoire. . . Nous aiderons de toutes nos forces à la victoire brillante et définitive du communisme dans le monde. L'armée rouge immense, disciplinée et pénétrée de l'esprit de Lénine en sera le principal ouvrier.»

Le fusil du landsturm.

On apprend que le Département militaire fédéral a l'intention d'équiper le landsturm, à partir de l'année 1934, avec le fusil d'ordonnance modèle 11. Par conséquent, déjà pour l'année en cours, il ne sera plus racheté aux hommes libérés du service le vieux fusil modèle 89. Le budget du Département militaire ne prévoit déjà aucun poste à ce sujet. Cette mesure sera saluée avec joie par nos vieux troupiers, notamment par les tireurs. En effet, depuis longtemps les hommes du landsturm se plaignaient de devoir échanger leur fusil contre un vieux modèle. Les soldats qui ont vaillamment monté la garde aux frontières, ont certes bien droit à conserver l'arme qui fut leur fidèle compagnon pendant les journées tragiques de 1914 à 1918.

Billet du jour!

On commence, dans tous les milieux, et pour les choses les plus diverses, à se rendre compte que l'enfant, c'est l'avenir ! Ne souriez pas de cette vérité élémentaire et lisez plutôt ce que l'Association pour le désarmement, à la Chaux-de-Fonds, vient d'adresser à tous les éducateurs. Ces pacifistes, voyant que leurs fantaisies n'obtiennent aucune créance chez les adultes raisonnables cherchent à atteindre les petits, dont le cerveau plus malléable peut se laisser influencer par celui qui parle le dernier . . . ou le plus fort.

L'enfant d'aujourd'hui, c'est la recrue de demain, peut-être le sous-officier ou l'officier de la prochaine

guerre; c'est le magistrat d'après-demain! . . . Il s'agit donc d'agir, et d'agir vite auprès de ces forces en puissance ! Et c'est pourquoi un «Appel» a été lancé à tous ceux qui s'occupent, de près ou de loin, à l'éducation.

Tout d'abord, pour l'A. D., il faut «répandre l'idée du désarmement des esprits et des nations, ainsi que celle de l'arbitrage obligatoire».

Bravo ! Tous les bons Suisses ne font pas autre chose depuis longtemps. Quand nos 22 cantons ont décidé de former une Confédération qui puisse continuer globalement celle de nos ancêtres, en 1814, ils n'ont pas fait autre chose que de désarmer les esprits particulistes. Quand nous avons fondé les institutions internationales que nous savez (et dont la Croix-Rouge, par exemple, n'est pas la moins célèbre), n'avons-nous pas désarmé les nations? . . . Pour ce qui est de l'arbitrage, nos récentes discussions, au Tribunal de la Haye, prouvent que nous connaissons la Justice internationale !

Alors? . . .

L'A. D. veut ensuite «lutter contre la glorification de l'esprit militariste et des armées. . . .»

Voilà qui ne se trouve pas à notre rayon ! Jamais la Suisse n'a eu l'esprit de guerre; nous le répétons après mille autres (puisque décidément il y en a qui ne veulent pas comprendre), notre armée est purement défensive et les expériences de l'histoire nous ont appris que c'est une folie de vouloir des conquêtes. Si nos aïeux avaient eu l'esprit qu'on nous reproche aujourd'hui, ils auraient fait de notre pays une vaste puissance, du temps des guerres de Bourgogne par exemple; mais en aurions-nous été plus heureux pour celà? . . . Nous ne le pensons pas !

Alors qu'on nous laisse en paix avec ces exhortations à la modération militaire; encore une fois, ces conseils ne peuvent s'adresser au pays qui a été choisi comme siège de la S. D. N. Puis, il faut «propager les principes de la Société des Nations».

Nous voilà de nouveau d'accord ! L'alliance de nos peuples de races, de mœurs, de religions et de langues différentes est une grande leçon donnée aux autres nations par la Suisse. Faisons donc de la propagande en Europe et dans les continents plus ou moins éloignés, mais laissons les Suisses en face de ce qu'ils ont déjà fait ! Sans être orgueilleux, on peut s'en estimer satisfaits !

Le quatrième point du programme pacifiste en question est plus délicat : il critique sans ambage ceux qui ont conduit les milliers d'écoliers (vaudois surtout) au splendide défilé d'Oron, après les manœuvres de la 1ère division. Sans doute, quelques enfants auront mal interprété le spectacle militaire auquel ils étaient conviés; mais l'immense majorité des jeunes voyageurs, orientés du reste par leurs maîtres et leurs parents, auront saisi, vous pouvez en être sûrs, Messieurs de l'A. D., la grandeur de cette revue patriotique ! Ils auront été fiers d'appartenir à un pays ayant une telle armée, qu'il s'est donnée pour se défendre, librement, par des lois équitables ! Ils auront été heureux de se sentir libres (car la contrainte consentie durant quelques heures sous l'uniforme n'est pas un grand malheur!) sur une terre libre ! L'A. D. a peut-être de bonnes intentions, nous pouvons le supposer, mais ses buts ne sont pas toujours marqués du coin du bon sens !

D.

Adress-Aenderungen sind unter Beilage von 30 Rp. in Briefmarken und Angabe der alten Adresse an die Administration zu richten.
